

**UNION SPORTIVE ET ARTISTIQUE
DE LA CDC (USAC) DE PARIS ILE-DE-FRANCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901

59 RUE DE LILLE – 75 007 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'USAC PARIS ILE-DE-FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'USAC PARIS ILE-DE-FRANCE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA CDC » de la page 15 de l'annexe des comptes annuels concernant les moyens mis à disposition par la Caisse des Dépôts au cours de l'exercice 2018.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'USAC PARIS ILE-DE-FRANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

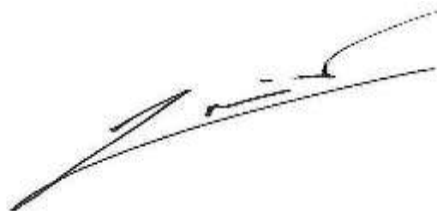
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bry-sur-Marne le 11 juin 2019,



Le Commissaire aux Comptes

Cabinet Gilles HUBERT1

Guilhem PRINCÉ



RSM PARIS
26, rue Cambacérès
75008 PARIS
FRANCE
www.rsmfrance.fr



Comptes annuels

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

ASS Union Sportive et Artistique de la

59 rue de Lille
75007 PARIS
SIRET

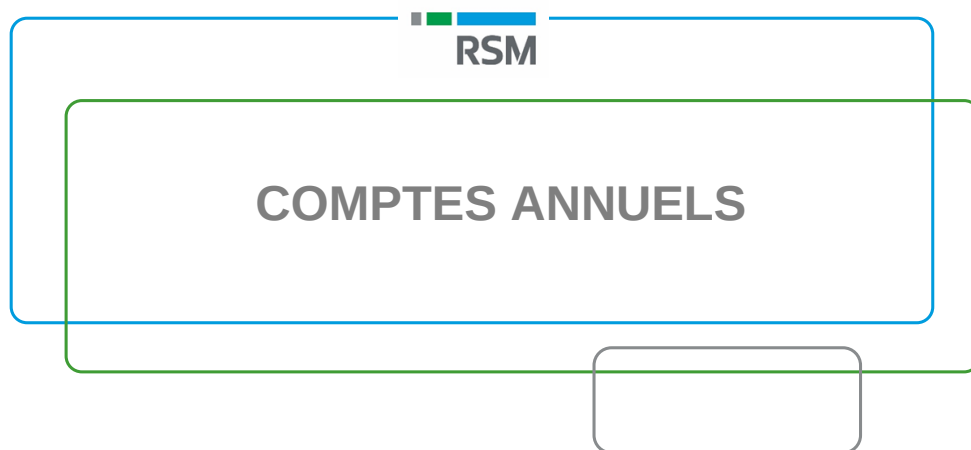
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 17.390.000 €, inscrite au bureau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et membre de la compagnie régionale de Paris.RCS Paris 792 111 783.

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM.

Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce en son nom.

Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Comptes annuels



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/09/2018	Net au 30/09/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 180		9 180	9 180
Immobilisations corporelles	33 283	29 992	3 290	4 139
Immobilisations financières	2 364	2 364		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	44 827	32 356	12 470	13 319
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	990		990	990
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	23 355		23 355	2 262
Autres	198 216		198 216	147 061
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	193 583		193 583	194 102
Caisse	543		543	37
TOTAL ACTIF CIRCULANT	416 687		416 687	344 451
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	12 188		12 188	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	12 188		12 188	
TOTAL GENERAL	473 702	32 356	441 346	357 771

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 30/09/2018	au 30/09/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 245	15 245
Ecart de réévaluation		
Réserves	88 028	88 028
Résultat de l'exercice	-9 188	37 568
Report à nouveau	62 245	24 677
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	156 330	165 518
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	3 083	3 700
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	159 413	169 218
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	65 930	41 170
Autres	6 920	13 104
TOTAL DETTES	72 850	54 274
Produits constatés d'avance	209 083	134 279
TOTAL GENERAL	441 346	357 771
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	281 933	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

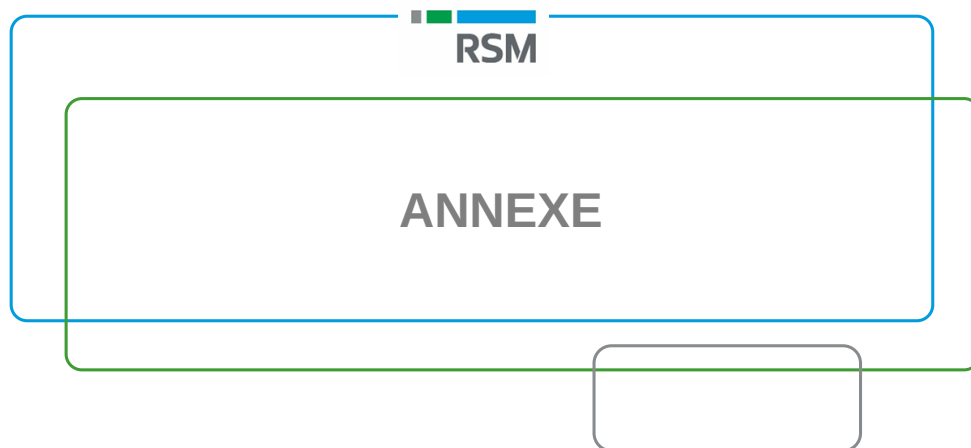
	Exercice N 30/09/2018	Exercice N-1 30/09/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		242
Production vendue (biens et services)	8 977	8 246
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	178 594	179 670
Cotisations	213 351	221 306
Autres produits	-5 853	35 495
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	395 068	444 960
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises	180	
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements	3 970	3 730
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	311 460	285 179
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunérations du personnel	82 330	73 854
Charges sociales	28 771	32 574
Dotations aux amortissements	849	6 423
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	5 933	6 433
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	433 492	408 193
RESULTAT D'EXPLOITATION	-38 424	36 767
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 040	865
CHARGES EXCEPTIONNELLES	804	64
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	-9 188	37 568

Contributions volontaires

Contributions volontaires

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Inter annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Union Sportive et Artistique de la CDC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 441 346 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 9 188 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/06/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 3 à 5 ans

* Matériel et outillage industriels :

2 ans et un taux de 60% la première année et 40% la seconde.

S'agissant du matériel sportif et de loisirs : une durée de vie de 3 ou 5 ans, et un taux d'amortissements linéaire, respectivement, de 33 1/3% ou 20%

S'agissant des disques lasers et des digital vidéo disc (DVD) : une durée de vie de 2 ans et un taux d'amortissement de 60% la première année et 40% la seconde.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 180			9 180
Immobilisations incorporelles	9 180			9 180
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	886 294		859 177	27 116
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 166			6 166
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	892 460		859 177	33 283
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 364			2 364
Immobilisations financières	2 364			2 364
ACTIF IMMOBILISE	904 004		859 177	44 827

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	885 751	232	859 177	26 806
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 569	617		3 186
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	888 321	849	859 177	29 992
ACTIF IMMOBILISE	888 321	849	859 177	29 992

S'agissant du matériel sportif et de loisirs : une durée de vie de 3 ou 5 ans, et un taux d'amortissements linéaire, respectivement, de 33 1/3% ou 20%

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 236 123 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 364		2 364
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	23 355	23 355	
Autres	198 216	198 216	
Charges constatées d'avance	12 188	12 188	
Total	236 123	233 759	2 364
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	7 318
Total	7 318

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	15 245			15 245
Total fonds sans droit reprise	15 245			15 245
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	88 028			88 028
Report à Nouveau	24 677	37 568		62 245
Résultat de l'exercice	37 568		46 756	-9 188
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	3 700		617	3 083
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	169 218	37 568	47 373	159 413

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 281 933 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 930	65 930		
Dettes fiscales et sociales	4 240	4 240		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	767	767		
Autres dettes (**)	1 913	1 913		
Produits constatés d'avance	209 083	209 083		
Total	281 933	281 933		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
A nouveau au 01-10-2016	8 200
Fournisseurs - fact. non parvenues	23 335
Frs immobil. - fact. non parvenues	767
Charges sociales - charges à payer	3 875
Etat - autres charges à payer	276
Total	36 453

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	209 083		
Total	209 083		

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA CDC

La CDC met à disposition de l'USAC Paris Ile-de-France des moyens en personnel, des locaux, des équipements et une assistance, notamment informatique.

La valorisation de ces avantages n'a pas pu être effectuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Le personnel à disposition de l'USAC Paris Ile-de-France par la CDC était de 7 personnes sur la durée de l'exercice.